

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 66 (1925), p. 141-144

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1925__66__141_0

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1925

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL 1925

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. YVES-GUYOT, ANCIEN PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1925.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
NÉCROLOGIE.
COMMUNICATION DE M. ÉMILE ROYOT : « ESSAI STATISTIQUE SUR LA VALEUR DU FRANC.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. YVES-GUYOT, ANCIEN PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. YVES-GUYOT, ancien président, qui présente les excuses de M. Charles RICHER, retenu dans le Midi.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 1925.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 18 mars 1925, inséré dans le Journal d'avril. Ce procès-verbal est adopté sans observations

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. le D^r G. ICHOK, ROSENBLITH sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. André AUGIS, directeur-gérant de « La Réassurance », 17, rue Saint-Marc (II^e), présenté par MM. Charles Martin et Montarnal.

M. GUÉRIN, chef de services à la Caisse Industrielle d'Assurance Maritime et de Transports, 21, rue de Vienne (VIII^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. RAFFEGEAU, attaché au Service des Études économiques de la Banque de France, 39, rue Croix-des-Petits-Champs (I^{er}), présenté par MM. Ricard et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération.

NÉCROLOGIE.

M. le Président a la douleur de faire part à la Société du décès de M. MALZAC, ancien Président. M. BARRIOL rappelle brièvement la carrière de notre collègue si dévoué à la Société.

M. le Président annonce également le décès de M. LADISLAS DE BUDAY, Président de la Société hongroise de Statistique, à laquelle des condoléances ont été adressées.

COMMUNICATION DE M. ÉMILE ROYOT : « ESSAI STATISTIQUE SUR LA VALEUR DU FRANC. »

M. le Président donne la parole à M. Émile ROYOT pour le développement de sa communication qui sera insérée dans un prochain numéro du Journal.

La valeur du franc sur le marché intérieur, expose M. ROYOT, s'apprécie par l'emploi des index-numbers exprimant les variations des prix. Pour déterminer sa valeur sur le marché extérieur, il faut faire intervenir en outre les cours du change. A l'aide d'un graphique, M. ROYOT fait ressortir les fluctuations de la valeur du franc sur le marché français, d'une part, et sur le marché des États-Unis, d'autre part; on remarque notamment que l'écart entre ces deux valeurs s'est très sensiblement réduit depuis 1919.

Mais ce graphique met aussi en relief l'extrême variabilité du pouvoir d'achat du franc, et conduit à se demander si cette monnaie n'aurait pas cependant une « vraie valeur », qu'il serait possible, sinon de fixer avec précision, mais tout au moins de situer entre certaines limites. Ou, si ce problème ne peut être résolu, ne peut-on essayer de découvrir le sens probable des variations futures du franc?

Quels sont donc les facteurs dont dépend la valeur d'un papier-monnaie? L'action exercée par l'*inflation* doit tout d'abord être nettement déterminée.

Par *inflation*, doit-on entendre toute augmentation de la circulation des billets de banque? S'il en était ainsi, tout les pays civilisés seraient en état d'inflation depuis des années. Il faut reconnaître qu'il n'y a pas d'inflation, c'est-à-dire de phénomène funeste à la vie économique d'un pays et à la valeur de sa monnaie, lorsque les billets de banque sont émis en représentation d'effets de commerce. Le crédit accordé par la banque d'émission a permis le développement de la production, et il se produit, en conséquence, non pas seulement une augmentation de la quantité de monnaie et du pouvoir d'achat correspondant, mais aussi une augmentation parallèle des marchandises sur lesquelles ce pouvoir d'achat accru a faculté de s'exercer.

Par contre, si des billets sont remis à un État par la Banque d'émission pour combler le déficit budgétaire, la quantité de monnaie seule augmente. La quantité des produits reste stationnaire, parfois même diminue (si, par exemple, on se trouve en état de guerre), et les prix montent.

De plus, tandis que les billets créés pour répondre aux demandes de l'industrie peuvent être rappelés dans un délai très bref par l'institut d'émission, les billets fournis au Trésor public ne rentrent dans les caisses de la Banque — quand ils y rentrent — qu'après un temps très long. La hausse des prix qu'ils ont provoquée se perpétue; elle fausse tous les contrats et désorganise la vie économique du pays. Ces effets désastreux sont la caractéristique de l'*inflation*, qui résulte donc exclusivement des émissions faites pour les besoins du Trésor public.

La situation actuelle de la France sous ce rapport peut être ainsi définie :

1° Les *avances de la Banque de France à l'État* ont atteint le maximum de

26.700 millions le 6 mai 1921; au dernier bilan de la Banque (9 avril 1925), elles sont inscrites pour 22 milliards seulement; diminution, 4.700 millions;

2° Par contre, les *Bons du Trésor français* escomptés par la Banque en représentation des avances de l'État à des gouvernements étrangers, ont augmenté, dans le même temps, d'environ 900 millions, chiffre à déduire de celui de 4.700 indiqué ci-dessus;

3° Les *avances sur titres de la Banque de France* qui, dans une certaine mesure, constituent une inflation, ont augmenté de 800 millions, chiffre également à déduire en partie;

4° La *circulation de Bons de la Défense Nationale*, qui, en raison du rôle de banquier que le Trésor joue, en fait, à l'égard des particuliers et des banques, doit être prise aussi en considération, a diminué de plus d'un milliard;

5° Le Trésor est créancier virtuel de la Banque de France pour une somme de 1.250 millions environ, différence entre la valeur du cours du change du produit de l'emprunt Morgan et la valeur au pair dont il a été seulement crédité.

Toutes compensations opérées, l'inflation a donc reculé en France, depuis 1921, de plus de 5 milliards, et cela malgré la carence de l'Allemagne et l'importance des sommes dépensées pour la reconstitution des régions dévastées. C'est un témoignage décisif de la volonté unanime du pays de défendre le franc contre toute atteinte qui résulterait d'une politique monétaire de faiblesse et d'abandon.

La valeur d'un papier-monnaie est aussi fonction du montant de la dette publique. En 1913, les Français consacraient au service de la dette publique $3 \frac{1}{3}$ % de leurs revenus; si le franc avait gardé sa valeur d'avant-guerre, ils devraient maintenant affecter à cette destination 36 % de leurs ressources. Un tel prélèvement répété chaque année est matériellement irréalisable, et il en résulte, en fait, l'impossibilité de satisfaire aux besoins du budget sans l'intervention d'une certaine dépréciation du franc par rapport à sa valeur d'avant-guerre. L'ajustement nécessaire s'est, d'ailleurs, effectué progressivement, et c'est surtout cet ajustement qui a provoqué, depuis 1921, la continuation de la baisse du franc malgré le recul de l'inflation.

Mais, à cet égard aussi, l'avenir apparaît rassurant. On est en droit de penser que la richesse publique a repris sa marche ascendante d'avant la guerre, et l'accroissement des facultés contributives du pays permettra une solution relativement rapide du problème de la dette publique et, par conséquent, une certaine revalorisation du franc.

En ce qui concerne la situation de la France sur le marché des changes, il y a lieu d'observer qu'elle est depuis quelques années en voie d'amélioration sensible et constante. La balance des paiements de 1924 a vraisemblablement été favorable; la mise en application du plan Dawes a déjà procuré certaines rentrées, et il est permis d'espérer que le règlement des dettes interalliées s'effectuera dans des conditions satisfaisantes pour tous les pays en présence.

D'autre part, le maintien presque intégral de l'équilibre monétaire malgré les exportations de capitaux qui se sont produites au cours des derniers mois fournit la preuve de la vitalité du pays. Enfin, l'achèvement des travaux de reconstruction des régions libérées et une baisse possible du taux de l'intérêt sont également des facteurs favorables.

En définitive, l'examen des faits statistiques qui définissent la situation monétaire présente conduit à des constatations en général satisfaisantes. M. ROYOT ajoute que la valeur du franc est, d'autre part, susceptible de varier dans l'avenir sous l'influence de la politique monétaire qui sera suivie ou des mesures législatives qui pourront être adoptées; mais il s'agit là d'un problème vaste, complexe et délicat, dont l'étude doit être remise à plus tard.

M. le Président, après avoir remercié M. ROYOT pour son intéressante com-

munication dont le sujet présente une actualité toute spéciale, déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président présente quelques observations dans les termes suivants :

M. ROYOT a distingué avec raison deux sortes d'inflation : l'inflation d'État et l'inflation commerciale. Mais en France, nous n'avons eu que l'inflation créée par l'émission de billets de banque, non convertibles.

M. ROYOT leur a attribué « une valeur indépendante » indépendante de quoi ? Leur valeur ne provient que du cours forcé qui leur donne pouvoir libérateur pour le règlement de toutes les obligations, y compris les taxes fiscales. L'État les dote d'une valeur en leur attribuant cette capacité.

A la première phase de l'émission, le pouvoir d'achat est tout d'un coup augmenté. Les billets de banque sont versés par l'État pour des services ou des marchandises. Le chiffre des produits n'a pas augmenté, au contraire, mais le pouvoir d'achat augmente chaque jour.

Les milliards de papier se multiplient et dépassent de beaucoup ce que la France a jamais possédé d'or. Le Gouvernement donne l'exemple de la prodigalité, les particuliers qui en bénéficient font de même. La hausse des prix est un résultat obligatoire de cet état de chose : et au moment même où la guerre accumule les dépenses ruineuses, nombre de gens croient et certains sont assez audacieux pour imprimer que la nation s'enrichit.

Pendant la guerre, les États-Unis avaient consenti à faire des prêts destinés à payer les dépenses des Alliés et surtout des Français. Moyennant un prêt de 1 milliard 955 millions en or fait à l'Angleterre, la Banque de France avait obtenu pour 9 milliards de disponibilités de change. Enfin la vente de valeurs américaines et de pays neutres, les dépenses des armées anglaises et américaines venaient en atténuation de ce que nous avions à payer à l'étranger ; mais à partir de l'armistice, elles ont commencé à quitter la France.

La loi de 1919 portant ratification du décret du 29 mars 1917 qui prohibait l'entrée en France de marchandises de provenance étrangère indiqua nettement que chaque nation devait se replier sur elle-même. Le Gouvernement en usa pour interdire l'importation de 400 millions de draps de Bradford qui avaient été achetés par des Français. La Grande-Bretagne notifia que chaque nation reprenait la liberté de son change. Et alors le contrôle qui manquait à l'intérieur vint de l'extérieur, ce fut le change.

Nous avons vu au commencement de 1924 l'affolement que sa hausse peut provoquer. On s'aperçoit alors que le papier-monnaie n'est plus soutenu par le cours forcé au delà de la frontière. Il ne vaut que par le crédit qu'on attribue à l'État qui en est responsable, et cette valeur est une affaire d'opinion qui peut être déterminée par d'autres facteurs que les facteurs économiques.

Dire que la dette publique est une augmentation des revenus privés me paraît audacieux. Qui paie ces revenus privés ? des contribuables. Ils sont, en même temps, porteurs de parties de cette dette publique. Alors ils paient d'un côté pour recevoir de l'autre. Ce va-et-vient n'augmente pas le pouvoir d'achat de l'ensemble de la nation. Il l'augmente d'autant moins que plus le papier-monnaie représente d'unités de valeur, moins il vaut. Ce qu'on appelle l'élévation des prix, c'est la destruction du pouvoir d'achat du papier-monnaie.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président.
YVES-GUYOT.